

L'Écho de Saint Hilaire

Le mot du Maire



Dans un cadre budgétaire très contraint la commune doit assurer à la fois le fonctionnement courant, lui-même affecté par l'accumulation des exigences extérieures (organismes, état, collectivités administrations etc.), et les investissements qui doivent suivre le développement de la commune.

Dans ce contexte les élus (es) et le personnel communal se mobilisent pour réussir leurs objectifs et leurs missions.

A la lecture de ce bulletin vous pourrez apprécier les actions de la municipalité, menées sur plusieurs fronts : salle polyvalente, environnement, loisirs, voirie, pour les plus visibles.

L'obtention des subventions est le résultat d'un travail de fond réalisé avec le personnel administratif de la commune, ceux du Muretain agglo et avec les soutiens précieux et efficaces de la Sous-préfecture de Muret, le Conseil Départemental et la Région Occitanie.

Ainsi la commune accompagne du mieux qu'elle peut sa forte croissance démographique bien au-delà des objectifs du PLU qui affiche un objectif de 400 logements à l'horizon de 2030. Le règlement du PLU, très libre, contredit l'objectif affiché ; c'est ainsi que le nombre de logements construits dans la période 2013-2017 s'élève à 264, soit 2/3 de l'objectif du PLU et ce 13 ans avant l'échéance !

Le Conseil municipal avec la commission urbanisme et avec le soutien des services du Muretain agglo se mobilisent pour tenter de réguler cette croissance et pour

élaborer une modification du PLU sans amoindrir le zonage actuel et pour inclure le schéma d'assainissement nécessaire à l'extension du réseau collectif sur les zones dépourvues.

Les communes du Muretain agglo connaissent une croissance démographique certes plus maîtrisée, mais qui sollicite fortement le budget de fonctionnement de l'agglo pour répondre au développement des services dont elle a la compétence. Le Muretain agglo doit également faire face aux contraintes de l'état qui oblige la collectivité à contenir l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à 1,2 % avec des sanctions financières en cas de dépassement. Cet objectif sera très difficile à tenir compte tenu des dépenses incompressibles sauf à revoir le niveau des services ou d'en réaffecter une partie aux communes déjà bien affaiblies par les prélèvements des années passées.

C'est cette réflexion qui est en cours au Muretain agglo avec l'élaboration d'un nouveau pacte financier qui prendrait en compte non seulement le transfert, éventuel, de charges vers les communes mais encore l'évolution de la fiscalité en lien avec celle des communes, notamment celle de la taxe sur le foncier bâti.

Le sujet fait l'objet d'âpres discussions.

L'impact de la politique gouvernementale est sévère pour les collectivités mais plus encore pour leurs habitants.

C'est pourquoi je me suis exprimé en proposant que l'on s'appuie sur la solidarité territoriale pour définir les projets de l'agglomération et pour sauvegarder les services publics de proximité qu'assurent les communes et le Muretain agglo.

La saison estivale avec les vacances vont nous permettre de souffler et je n'en doute pas, de trouver les solutions dans l'intérêt général des habitants de la commune et de l'agglo !

Bonne vacances à toutes et à tous.

André Morère



La signature du contrat de territoire avec le Président du Conseil Départemental le 12 juin 2018

SOMMAIRE

- ▶ **LE MOT DU MAIRE** P 1
- ▶ **BUDGET** P 2-3
- ▶ **URBANISME/TRAVAUX** P 4
- ▶ **VIE LOCALE** P 6
- ▶ **VIE ASSOCIATIVE** P 9
- ▶ **DEVELOPPEMENT DURABLE** P 12
- ▶ **VIE PRATIQUE** P 13
- ▶ **EN BREF** P 16



Le projet Alteal (ex Colomiers Habitat) avance bon train pour une livraison mi 2019, logements et surfaces pour les commerces

L'ÉCHO DE SAINT HILAIRE
 Publication de la mairie de Saint-Hilaire 31410
 Tél. 05 34 46 01 90 - mairie.sthilaire31@wanadoo.fr
 Directeur de la publication : André Morère
 Conception rédaction : Monique Salamon
 Maquette et mise en page : Estelle Fontaine
 Impression : Imprimerie Cazaux à Muret.
 Tirage : 600 exemplaires.
 Remerciements aux élus, à tout le personnel de la mairie et de la Muretain Agglo, et à l'ensemble des associations pour leur soutien et leur aimable participation à la réalisation de cette publication.



BUDGET

La section fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

► Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ainsi qu'à diverses subventions. L'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont diminué du fait de la baisse constante des aides de l'Etat. Les prélèvements effectués sur la commune au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) se sont élevés en 2014 : 3 100 € - 2015 : 7 500 € - 2016 : 7 200 € - 2017 : 3 600 €, soit un total de 21 400 € sur 4 ans. La loi de finances 2018 met fin à la ponction au titre du remboursement du déficit public, sans pour autant retrouver le niveau initial de la DGF.

► Les trois principaux types de recettes de la commune :

- Les impôts locaux avec cette année une décision gouvernementale qui exonère 80 % des ménages sur la base des taux actuels. L'exonération ne concernera pas l'augmentation des taux délibérés par les Conseils municipaux.

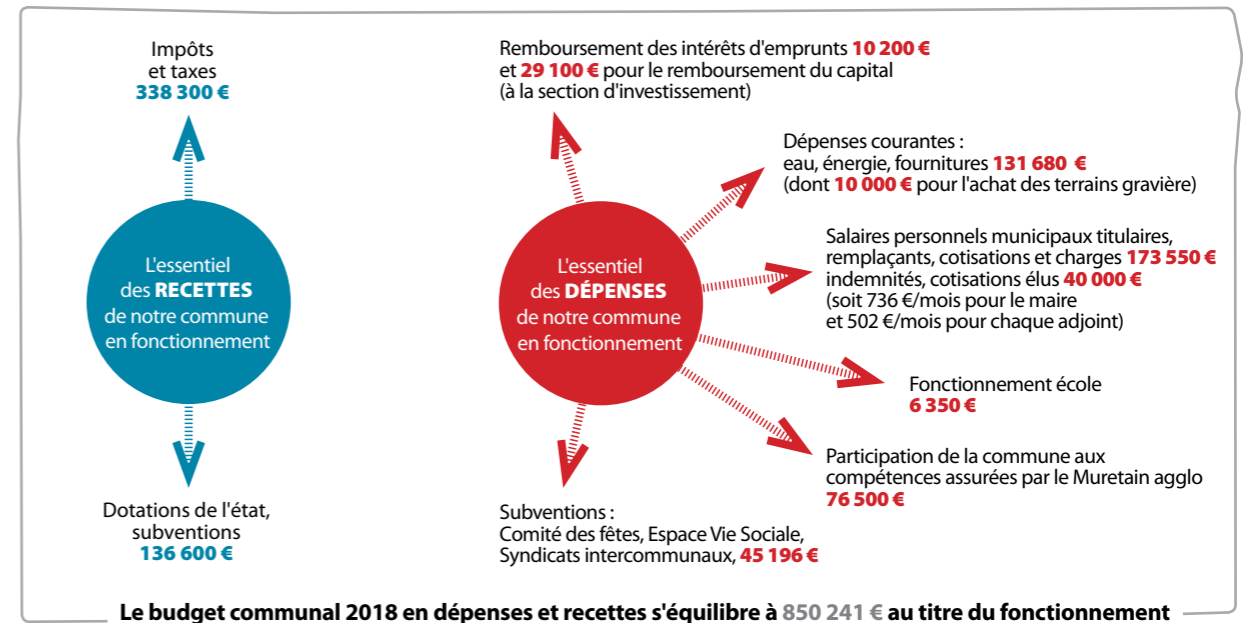
Le taux des impôts locaux pour 2018, voté par le Conseil municipal, augmente de 1 %.

LES TAUX 2018 : Taxe d'habitation : 13,35 % - Taxe foncière sur le bâti : 17,14 % - Taxe foncière sur le non bâti : 92,27 %

- Les dotations versées par l'Etat
 - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et services divers (occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux ou les particuliers, plus les mises à disposition du personnel et matériels de la voirie auprès du Muretain agglo).

Les recettes de la section de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élèvent à 488 717 € et sont en diminution par rapport à celles inscrites en 2017 (496 892 €). Il convient de rajouter 361 525 € représentant le résultat de fonctionnement reporté, ce qui donne un total des recettes de fonctionnement de 850 241 €.

BUDGET

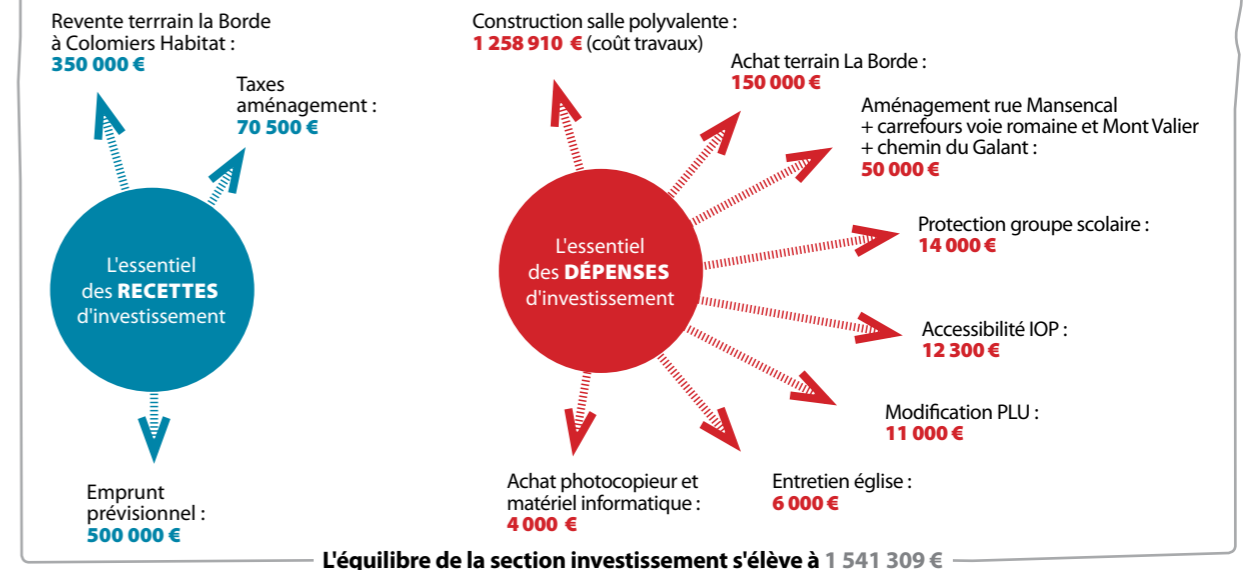


Les charges à caractère général : 131 680 € sont en hausse d'à peine 1 % par rapport au budget 2017, ceci afin de poursuivre la maîtrise des dépenses.

Les charges de personnel : 173 550 € sont en baisse d'environ 3 %. Ceci s'explique du fait qu'en 2017 des crédits supplémentaires avaient été nécessaires pour l'embauche de 3 agents recenseurs et pour la transition de deux départs à la retraite.

Les autres charges de gestion courante : 85 996 € sont inférieures à 24 % par rapport au budget 2017. La baisse s'explique surtout par la transformation de l'Espace Jeunes en Espace de Vie Sociale.

La section investissement



En recettes, deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites **patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement)
- Les **subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissements retenus, par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la mise aux normes accessibilité des bâtiments et lieux publics...

Salle polyvalente

Le dossier administratif touche à sa fin.

Le permis de construire a été approuvé le 5 avril 2018. Il fait l'objet de trois recours gracieux auxquels la mairie doit répondre dans un délai de deux mois. Néanmoins, sans réponse, le recours sera implicitement rejeté. Dans ce cas, les porteurs des recours disposeront d'un délai de deux mois après le rejet pour ester auprès du Tribunal administratif de Toulouse.

Le projet de la salle polyvalente est arrêté à 1 607 998 € TTC, coût opération. - 1 419 720 € pour les travaux, - 141 972 € pour les prestations intellectuelles,

- 20 685 € pour les études techniques,
- 25 621 € pour les branchements réseaux.

Le projet bénéficie de la subvention de l'état 354 930 € dans le cadre de l'enveloppe DSIL (Dotation Spécifique pour les Investissements Locaux).

Cette subvention s'ajoute à celle du Conseil Départemental 31 (inscrite dans le contrat de territoire) qui devrait s'élever à la hauteur de celle de l'état.

La région est également sollicitée à

hauteur de 100 000 € (en cas d'obtention, elle diminuerait la subvention du CD 31).

Le montant de l'autofinancement : 281 138 €, provient d'une partie des taxes d'aménagement et de la revente du terrain de Francelot à Colomiers Habitat.

Le recours à l'emprunt se scindera en un prêt à long terme estimé à 310 000 €, ainsi qu'en un prêt relais estimé à 307 000 € pour subvenir à l'avance des encaissements des subventions et celui du remboursement de la TVA. ■



Un pumptrack sur la plaine sportive

Grands, petits, débutants, éclatez-vous sur la piste du Pumptrack. Vous savez faire du vélo, vous saurez faire du pumptrack. **Certains ont posé la question : pourquoi avoir fait cet apport de terre sur la plaine sportive ?**

Tout cela...



... pour une piste Pumptrack similaire à celle-ci !

La commune a profité des terrassements des lotissements pour faire effectuer cet apport de terre sur la plaine sportive afin de faire réaliser une piste de Pumptrack.

Un Pumptrack est une solution pour aménager une zone d'espace vert abandonnée en terrain de loisir. Les pistes sont parsemées d'obstacles, de bosses et de virages pour prendre de la vitesse. On ne pédale jamais dans un Pumptrack. On utilise les mouvements du terrain pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes. La conception a été confiée à un bureau d'études spécialisé. La mise en place des terres sera effectuée par une entreprise locale avec l'aide de nos employés communaux, assistés de Maxime Vincens qui a déjà pratiqué ce sport.

Le Pumptrack s'adresse à tous. Les parents peuvent laisser les enfants pratiquer seul du vélo en sécurité ou s'amuser tous ensemble.

La piste devrait être ouverte les premiers jours de juillet. Cet équipement est exclusivement réservé au vélo. Les engins motorisés sont exclus de rouler sur la piste de Pumptrack. ■

L'entretien des fossés

Le plus souvent responsable d'un mauvais écoulement des eaux lors de fortes pluies, l'entretien de ces ouvrages artificiels est primordial.



- Drainer des parcelles par l'écoulement de l'eau retenu en excès dans les terres, notamment pour améliorer les usages des sols tels que les cultures agricoles et les productions forestières ;
- Evacuer des eaux de ruissellement présentes sur les chemins, rues et routes pour la sécurité des usagers.

La mairie, en collaboration avec le Muretain agglomération, assure une partie de l'entretien des fossés de la commune. Ce travail réalisé par les services techniques municipaux est intégré dans une programmation pluriannuelle.

Quelles sont les obligations en matière d'entretien des fossés ?

Chaque propriétaire riverain d'un fossé ou d'un cours d'eau est tenu, en vertu de l'article L.215-14, de réaliser un entretien permettant son bon écoulement. A savoir : conformément à l'article R216-13 du Code

de l'Environnement est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de détruire totalement ou partiellement des fossés évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil) ■

Un carrefour, quatre panneaux stop

Le carrefour voie romaine/rue Mansencal est doté de 4 panneaux STOP. Le nouveau marquage du croisement a été tracé le 4 juillet.

La voie romaine est fréquentée et régulièrement les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Déjà en décembre 2015 pendant quelques semaines un radar pédagogique a bien essayé d'éveiller la conscience des citoyens, apparemment sans résultat.

La commune pour réduire la vitesse à l'abord de ce carrefour, où des comportements dangereux ont été signalés, a fait le choix d'installer trois stop.

Pourquoi ce choix ? Parce que les dos d'âne, coussins, bandes rugueuses, plateaux surélevés permettent aussi la baisse de la vitesse mais leur implantation à proximité de zones d'habitations génère des nuisances sonores au passage des véhicules.

Cet aménagement permettra de sécuriser l'intersection et de rompre

l'élan des mauvais conducteurs en excès de vitesse.

Rappel :
50 km/h en agglomération.



LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES voie Romaine

Le chantier de fouilles archéologiques préventives, mené à Saint-Hilaire par une équipe du bureau Hadès (Balma), s'est achevé le 4 mai, après 12 semaines de recherches sur le terrain. Les premières analyses révèlent une occupation du site centrée autour de l'an 1000.

Les recherches archéologiques se déroulent sur un terrain à proximité d'une ancienne église, aujourd'hui détruite. La couche de terre supérieure, sans vestige, a été enlevée avec une pelle mécanique sous la surveillance des archéologues. Cette étape a permis de mettre au jour plusieurs vestiges du Moyen Âge.

Des silos : ce sont des trous creusés dans le sol pour y stocker des graines, du blé par exemple, à l'abri de la lumière. Ces graines étaient ensuite récupérées pour être consommées ou semées.

Des murs : on retrouve leurs fondations en galets de rivière mêlés à quelques fragments de terre cuite (briques, tuiles) ; les murs, en terre et bois, ont disparu.

Des fossés : ces grands creusements allongés servaient souvent à délimiter les espaces.

Des trous de poteaux : des poteaux de bois étaient fichés dans ces creusements circulaires. Tous ces trous peuvent nous indiquer le plan d'anciens abris ou bâtiments.

Des creusements indéterminés : la fonction de ces aménagements n'est pas encore connue.

Des fours : au moins un est assez bien conservé, il est facilement repérable car la terre a été rougie par l'intensité du feu.

Des sépultures : les morts étaient enterrés à proximité de l'ancienne église. Le corps du défunt était mis dans un linceul puis déposé dans une fosse creusée dans le sol.

Solins (fondations) de murs

Four domestique

Fouille d'une sépulture

Plan des vestiges au 26/03/18

Décapage du site

© Hadès 2018

La fréquentation du site, au Moyen Âge, débute vraisemblablement à l'époque mérovingienne (6^e-8^e siècles) comme l'indique la datation de quelques fragments de récipients en céramique.

Puis, au début de la période carolingienne (8^e et 9^e siècles), l'occupation humaine est caractérisée par de nombreuses structures creusées, notamment des silos enterrés destinés à la conservation des graines.

Enfin, du 10^e jusqu'au 12^e siècle, l'installation se densifie et les vestiges mis au jour pour cette période se répartissent sur trois zones distinctes :

- une aire d'ensilage, destinée au stockage des semences et/ou des récoltes ; elle est par endroits associée à des foyers et des fours ;
- une aire caractérisée par des bâtiments dont les murs – sans doute en terre et bois – sont fondés sur des soubassements de galets ;
- une aire funéraire.

Quelques chiffres résument la densité de cette occupation durant ces siècles : presque 300 silos, une demi-douzaine de structures de chauffe (foyers et fours), deux espaces bâtis sur fondations en galets et une vingtaine de sépultures.

Les recherches de terrain sont désormais achevées. La phase d'étude des données puis de rédaction du rapport commence. Cette phase de synthèse se nourrit des résultats des analyses effectuées par les nombreux spécialistes du bureau Hadès sur les différents types d'objets collectés (céramique, métal, verre, ossements humains et animaux, graines, charbons de bois...) et aussi des résultats produits par des laboratoires externes (par exemple pour la datation de matériaux organiques par le C14). Toutes ces données sont complétées par les relevés graphiques (plans topographiques, coupes stratigraphiques) et les nombreuses photographies prises au cours de la fouille.

Le rapport final de cette opération devra être remis à l'État avant juin 2020.

Avant cette date, il est envisagé qu'une présentation publique avec les premiers résultats puisse avoir lieu.

L'équipe de fouilles

Le Relais

Une borne textile de l'association « Le Relais », entreprise de l'économie solidaire, est installée avenue Tolosane (parking de l'école). Chaussures, vêtements trop petits, démodés, peuvent être portés par d'autres ou recyclés et commencer ainsi une deuxième vie solidaire. Ne les jetez plus à la poubelle.

Chaque année, chaque français jette 12 kg de vêtements. Le tableau ci-dessous vous informe des volumes collectés (en kg) sur notre commune pour 2017.

Grâce à votre implication, notre commune a ainsi contribué également à la pérennisation des 251 emplois créés par le Relais dans le grand Sud-Ouest, dont 49 pour le seul Relais 32. Ces emplois existent grâce aux textiles collectés dans les bornes du RELAIS pour être réemployés dans leurs friperies *Ding Fring* ou recyclés dans leurs ateliers de coupe de *chiffons d'essuyage* et dans leur unité de production d'isolant thermique *Métisse*.

En 2017, 2250 tonnes ont été collectés. ■



TOTAL POUR L'ANNEE 2017

| Point de collecte | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Total | Total N-1 |
|---------------------|------|-----|------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|-----------|
| Saint Hilaire Ecole | 426 | 527 | 632 | 641 | 437 | 617 | 164 | 0 | 435 | 418 | 476 | 217 | | |
| Nbre de passages | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 4 | 1 | 0 | 2 | 3 | 3 | 1 | 35 | |
| Total cumulé | 426 | 953 | 1586 | 2226 | 2665 | 3280 | 3444 | 3444 | 3879 | 4297 | 4773 | 4990 | 4990 | 5749 |

L'association des "Assistants Maternelles de Saint-Hilaire"



L'activité Puzzle

La Mairie met à la disposition des nounous, la salle du préau tous les matins, ce qui permet aux petits et aux grands de pratiquer diverses activités communes.

Certains de ces loulous participent aux dernières activités avec les vacances d'été, car ils sont d'ores et déjà prêts à intégrer l'école dès le mois de septembre prochain. ■



L'Espace de Vie Sociale (EVS) vient de fêter son premier anniversaire dans son site de L'Estanquet

L'évènement a eu lieu samedi 9 Juin sur la journée. Au programme animations diverses (pétanque, grands jeux, loisirs créatifs...) qui se sont déroulées sur l'après-midi, s'en est suivi un repas convivial sur le thème du pays basque.

L'Estanquet sera ouvert cet été jusqu'au mercredi 27 juillet inclus et continue à proposer des animations :

- Sur les deux premières semaines, le mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14h30 à 17h30 diverses animations sont proposées pour les 5/11 ans ainsi que leurs parents (cf programme)
- Mercredi matin : 9h30/10h30 > atelier baby/parent.

Le dépôt de pain /café associatif continue lui aussi le mercredi journée et samedi matin (pensez à commander!) Durant le mois d'août L'Estanquet va aussi prendre des vacances pour une *réouverture prévue le samedi 1^{er} septembre* à l'occasion de la fête du village. Ce sera l'occasion de vous présenter les grandes lignes du programme prévu pour 2018/2019. L'équipe tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux diverses animations avec une mention spéciale pour nous avoir aidé à réaliser notre projet **LONDRES**. Le séjour aura lieu du 21 au 26 août 2018. Nous vous raconterons notre aventure agrémentée de photos à la rentrée.

Bonnes vacances à tous ! ■

Un village... un chemin

C'est sur le chemin de randonnée « autour de St-Hilaire » que la section rando du Foyer rural a organisé le 10 juin dernier, une promenade poétique proposée à l'ensemble des foyers ruraux du 31 et du 65 dans le cadre du programme annuel « Un village... Un chemin ».

Une vingtaine de personnes se sont retrouvées dès 9h du matin malgré le temps incertain et la forte humidité du parcours pour découvrir et apprécier les poèmes disposés le long des 11 km du parcours. La sélection des poèmes a été disposée en relation avec le lieu, le paysage parcouru.

Le temps a ouvert une fenêtre clémente pour que les marcheurs puissent profiter de cette balade physique et littéraire et déguster à la fin de la balade le verre de l'amitié et le repas tiré du sac.

Félicitations aux organisateurs pour cette belle initiative et pour laquelle ils ont réalisé la réhabilitation du chemin répondant ainsi à l'association de la pêche qui participe à son entretien régulier sur une partie bordant la Louge. La famille Sengès avec Ma-

rio a apporté son aide pour faucher l'herbe sur les parties du chemin au Castellan grand merci à elle.

Le parcours est disponible sur le site de la mairie et en version papier mairie (sans les poèmes). ■



Echo de l'Etoile Sportive de Saint Hilaire

DÉCÈS DE FRANCIS TROPIS

En cette année 2018 nous avons perdu une figure emblématique de l'Etoile Sportive de Saint Hilaire. Francis TROPIS nous a quitté et a attristé tous les membres club.

Il fut à l'origine du réveil de l'ETOILE SPORTIVE DE SAINT HILAIRE il y a 35 ans et il a su créer une équipe dirigeante volontaire, une ambiance et un club qui fait envie à bien d'autres clubs de la région. Francis tu nous as laissé un souvenir inoubliable et nous t'en remercions. Tu seras pour toujours un modèle pour toutes les personnes du club. ■

L'ETOILE SPORTIVE DE SAINT HILAIRE RÉCOMPENSÉE

Le District de la Haute Garonne et la ligue du Midi ont récompensé le club de football de Saint-Hilaire à travers son dirigeant Gérard DESCOINS.

Lors d'une soirée organisée à Longages par les instances du football régional Gérard a reçu le diplôme de bénévole de l'année 2017/2018 pour les services et son dévouement rendus au monde du football et à son club de l'E.S.SH. depuis 35 ans.

Un voyage à Paris lui a été offert par la ligue du Midi pour assister à la finale de la coupe de France PSG. - Les Herbiers et la visite de la capitale. ■



FÊTE DU FOOTBALL

Pour Pentecôte l'E.S.S.H. a organisé sa traditionnelle fête du foot avec son tournoi qui a réuni le samedi plus de 300 gamins de 6 à 13 ans sur le terrain de Saint-Hilaire avec comme décor, tout autour du terrain, les drapeaux des pays participant à la coupe du monde 2018 en Russie.

Le dimanche, le tournoi de sixte réunissant des vétérans, des parents de joueurs... arbitrés des joueurs de 15 ans, fut l'occasion de passer une journée agréable et réussie comme d'habitude, conclue le soir par le cassoulet traditionnel. ■



LA SAISON 2017-2018 DE L'ENTENTE SAINT HILAIRE / LE FAUGA VIENT DE SE TERMINER, avec pour tous les membres du club, joueurs et dirigeants, une grande satisfaction au vu de tous les résultats de nos équipes engagées dans les différents championnats, et de notre école de foot des U6 aux U13 qui ont obtenu de très bons résultats tout au long de cette saison.

LES CLASSEMENTS

Les Seniors terminent : 4^{ème}
Les U17* terminent : 2^{ème}
Les U15* terminent : 1^{er}

Maintenant la saison 2018-2019 se prépare activement, une deuxième équipe Séniors débutera le championnat cette saison, nos U15 et U17 défendront leur titre et nous retrouverons notre Ecole de Foot avec toutes ses catégories.

Je reviens sur notre fête du foot cette année qui a été une grande réussite sous le thème de la « COUPE DU MONDE ». Je tiens à remercier tous

les dirigeants, joueurs, bénévoles, les municipalités de SAINT HILAIRE et du FAUGA pour leur aide. La saison reprendra début septembre pour l'Ecole de Foot.

Pour les inscriptions contacter :
- Mr MERLIN Olivier,
Président ESSH :
06.27.22 85 93
- Mr APOLLIS Christophe,
Responsable Ecole de Foot :
06.70.63.69.02

Le Président de l'ESSH
*U : Under (en dessous de)

Agenda

EXPOSITION D'HORLOGES

dimanche 9 septembre, salle des fêtes

En 2015, un petit groupe de bénévoles et passionnés a entrepris la restauration de l'ancienne horloge de l'église de Saint Hilaire (Echo n° 49). Vous pourrez admirer cette merveille de mécanisme lors de son inauguration le dimanche 9 septembre (2 visites commentées).

Seront également exposées plusieurs collections personnelles variées ayant trait à toutes sortes de mécanismes... ainsi qu'une rétrospective des actions réalisées sur le patrimoine bâti et naturel (ouverture du chemin au bord de la Louge, inventaire des objets de l'église, partenariat pour la création d'un blason, restauration de l'horloge d'édifice de 1901...) par la section « Patrimoine » du Foyer Rural, actions reprises et continuées depuis février 2018 par les Amis de Saint-Hilaire. ■



EXPOSITION "JEAN JAURES ET LES PACIFISTES DE 1914"

du 5 au 11 novembre 2018, salle des fêtes

Au début du 20^{ème} siècle, le continent européen et le monde - sous domination européenne - sont sous l'emprise de pressions guerrières. Les conséquences de ces pressions nous ne les connaissons que trop bien. Pour rendre hommage aux grandes figures du pacifisme du début du siècle, le Mouvement de la Paix a réalisé une exposition qui dresse le portrait de 11 pacifistes

européens à la veille de la Première Guerre mondiale. De Jean Jaurès à Henri Barbusse en passant par Rosa Luxembourg et Stefan Zweig, les forces très vivaces d'un pacifisme centenaire sont ainsi partagées afin qu'elles reprennent toutes leurs places dans la culture d'aujourd'hui où il nous faut oser déclarer la paix. Pour compléter cette exposition, notre commune messagère de la

paix du manifeste 2000 de l'Unesco, a lancé un défi "1000 grues pour la paix" aux habitants du village dès le mois de février sur le site web de la mairie en les invitant à élaborer une guirlande de 1000 grues en origami. Deux cent cinquante grues ont déjà été réalisées, et le but est de rassembler la totalité des grues avant le 11 novembre, alors n'attendez plus ! ■



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à l'air libre !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?
Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.
L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.
Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?
Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.
Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.
La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.
La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

LES SOLUTIONS
Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.
Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.
Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.
Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?
En France, 18 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2016)
Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :
13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ; 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;
14 000 km parcourus un véhicule essence récent ; 3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Atmo Occitanie www.atmo-occitanie.org
Agence Régionale de Santé www.ars.occitanie.fr
ADEME EN Occitanie www.occitanie.ademe.fr

limiter le développement des moustiques : adoptons les bons gestes, privons-le d'eau

Le moustique-tigre continue de gagner du terrain en Haute-Garonne, avec les nuisances qu'il provoque et surtout avec les risques sanitaires qu'il implique. L'insecte, d'une espèce particulièrement agressive peut, dans certaines conditions, transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et du zika.
Dans la mesure où il n'est pas possible d'éradiquer le moustique tigre, on ne peut que contenir sa prolifération. C'est sur cet objectif que la population doit jouer un rôle déterminant car les domaines privés sont concernés. Au-delà des actions de démoustication, chacune et chacun doit participer à la suppression des lieux de pontes des moustiques (gîtes larvaires).

La prévention est le volet principal de la lutte contre le moustique tigre.

Une prévention efficace contribuera à contenir le développement des moustiques. Le recours aux traitements n'est qu'exceptionnel en situation de problème sanitaire. De plus, ces traitements ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

Chacune et chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques et aider à prévenir l'introduction des virus. ■

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits débris,
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter,
- encombrants,
- déchets verts ;

changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible :

- supprimer les soucoupes des pots de fleurs,
- remplacer l'eau des vases par du sable humide ;

vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- gouttières,
- regards,
- caniveaux et drainages ;

couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- bidons d'eau,
- citernes,
- bassins ;

couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- élaguer les arbres ;
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- entretenir votre jardin.

Plus d'infos sur les moyens de lutte contre le moustique : www.moustique.org

8

Profitez de votre piscine

en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.



4

Pendant la baignade avec vos enfants



9

Équipez votre piscine

(enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit **4 dispositifs** :

- Les **barrières, abris de piscine ou couvertures** : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les **alarmes sonores** : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
- Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines
www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Attention !
Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

www.santepubliquefrance.fr

5

Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux**.
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 1313B-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège, ...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.

Promenades forestières : gare aux tiques !

De mai à octobre, forêts, prairies, pelouses et jardins constituent le terrain de jeu favori pour les tiques. Ce parasite de petite taille, visible à l'œil nu, vit au ras du sol et sur la végétation basse dans l'attente d'un hôte de passage : hommes ou animaux (chevreuils, daims, écureuils, oiseaux, chiens, chevaux, etc.).

Cou, aisselles, plis des genoux, cuir chevelu... sont autant de zones du corps où les tiques aiment s'accrocher. Leur piqûre peut donner des maladies dont la plus connue est la borréliose de Lyme. Une maladie qui, si elle n'est pas détectée et soignée à temps, peut se révéler grave. Même si toutes les tiques ne sont pas porteuses, il convient d'être très prudent en forêt. Aujourd'hui, la prévention reste le remède le plus efficace. L'ONF sensibilise les usagers pour limiter les risques de morsure.

Les bons gestes à connaître :

- **Portez des vêtements couvrants clairs**, des chaussures fermées et, pour les balades en forêt, un chapeau. L'astuce consiste aussi à enfiler le bas du pantalon dans les chaussettes évitant de laisser la peau à découvert. En forêt, mieux vaut rester sur les chemins et éviter les espaces broussailloux.
- À la maison, **un examen minutieux du corps s'impose** pour repérer et retirer le plus tôt possible la tique. Les risques d'infection sont réduits si elle se trouve retirée rapidement.
- En cas de présence d'une tique accrochée à la peau. L'extraire au plus vite à l'aide d'un **tiretique**, vendu en pharmacie ou, à défaut, d'une pince à épiler puis désinfecter la zone piquée.

Ne la retirez pas à la main, n'appliquez pas d'alcool ni d'éther dessus. **Surveillez plusieurs jours après la morsure**. Si une forte rougeur s'étend sur le corps et/ou des symptômes grippaux se manifestent (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, courbatures) consultez un médecin. ■



Les beaux jours reviennent, c'est le moment idéal pour profiter de la forêt. Lors de vos promenades, prenez des précautions pour limiter les piqûres de tiques. Généralement inoffensives, elles transmettent parfois la maladie de Lyme. L'ONF informe sur les gestes de prévention à connaître.

De mai à octobre, forêts, prairies, pelouses et jardins constituent le terrain de jeu favori pour les tiques. Ce parasite de petite taille, visible à l'œil nu, vit au ras du sol et sur la végétation basse dans l'attente d'un hôte de passage : hommes ou animaux (chevreuils, daims, écureuils, oiseaux, chiens, chevaux, etc.).

Cou, aisselles, plis des genoux, cuir chevelu... sont autant de zones du corps où les tiques aiment s'accrocher. Leur piqûre peut donner des maladies dont la plus connue est la borréliose de Lyme. Une maladie qui, si elle n'est pas détectée et soignée à temps, peut se révéler grave. Même si toutes les tiques ne sont pas porteuses, il convient d'être très prudent en forêt.

Aujourd'hui, la prévention reste le remède le plus efficace. L'ONF sensibilise les usagers pour limiter les risques de morsure.

Les bons gestes à connaître

- **Portez des vêtements couvrants clairs**, des chaussures fermées et, pour les balades en forêt, un chapeau. L'astuce consiste aussi à enfiler le bas du pantalon dans les chaussettes évitant de laisser la peau à découvert. En forêt, mieux vaut rester sur les chemins et éviter les espaces broussailloux.
- À la maison, **un examen minutieux du corps s'impose** pour repérer et retirer le plus tôt possible la tique. Les risques d'infection sont réduits si elle se trouve retirée rapidement.
- En cas de présence d'une tique accrochée à la peau. L'extraire au plus vite à l'aide d'un **tiretique**, vendu en pharmacie ou, à défaut, d'une pince à épiler puis désinfecter la zone piquée. Ne la retirez pas à la main, n'appliquez pas d'alcool ni d'éther dessus.
- **Surveillez plusieurs jours après la morsure**. Si une forte rougeur s'étend sur le corps et/ou des symptômes grippaux se manifestent (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, courbatures) consultez un médecin.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : www.onf.fr

» Etat Civil

Naissances

- BENARD Alexia, 16 novembre 2017
- EM LAURET Kyran, 19 décembre 2017
- ALIES Lana, 5 janvier 2018
- ROUYER GUILBAUD Lucas, 8 janvier 2018
- ALBOUY Hailey, 28 mars 2018

Mariages

- WISSE Elisa et ANDUEZA Jessy, 3 février 2018
- BAUER Sabine et METGE Pascal, 16 juin 2018

» Planning encombrants

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un objet qui ne peut pas être transporté dans une voiture et/ou un objet qui est trop lourd pour être porté par une personne. En conséquence, une vieille casserole par exemple ne peut être considérée comme un objet encombrant. Le service des encombrants n'a pas vocation à jouer le rôle de vide grenier.

Les dépôts sur la chaussée et les trottoirs hors période de ramassage sont interdits.

3^{ÈME} TRIMESTRE

jeudi 13 septembre 2018

4^{ÈME} TRIMESTRE

jeudi 29 novembre 2018

» Ils nous ont quittés

Décès

- LACOURT Jacqueline épouse PIACENTINI, 9 mars 2018
- RENNER Roland, 27 avril 2018

Gilbert Gainza :

une implication humaine et communale



Il y a un an Gilbert Gainza nous quittait. Son implication dans la vie communale a fortement marqué le village et porte encore aujourd'hui son souvenir.

Gilbert a fait famille avec les habitants de la commune. Il a pris part à

leurs causes, à leurs débats, à leurs peines comme à leurs joies.

Bienveillant et solidaire dans la vie communale, il a tenu son poste comme on dit au rugby, sport qu'il a aimé et pratiqué. Ce qui ne l'a pas empêché de s'impliquer dans le club de foot de St-Hilaire. Bien évidemment il a répondu présent lors de la naissance de l'école de rugby Saint Hilaire XV.

Elu municipal il s'est investi pour l'épanouissement de la commune. Gilbert a participé à la création du premier bulletin municipal et aujourd'hui la 54^{ème} édition qui vient de vous être distribuée l'a été dans les pas de Gilbert.

Le Conseil municipal, les élus anciens et nouveaux saluent ta mémoire Gilbert !

André Morère

» Infos Mairie

Ouverture de la Mairie

- Lundi - mercredi - jeudi 8h30-12h et 14h-18h
- Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
- Fermeture le mardi
- **La permanence mairie du samedi matin est suspendue durant la période du 14 juillet au 18 août 2018**

Tél : 05 34 46 01 90 - Télécopie : 05 34 46 01 94
Messagerie : mairie.sthilaire31@wanadoo.fr